

# Contester une amende majorée jamais reçue : procédure et modèle prêt à l'emploi

---

## Les réflexes à avoir avant de contester

- Ne payez surtout pas l'amende : le paiement vaut reconnaissance de l'infraction et clôt le dossier.
- Vérifiez votre adresse sur le site de l'ANTS pour vous assurer qu'elle est à jour sur votre carte grise.
- Consultez le site officiel de l'ANTAI pour vérifier l'historique de vos avis de contravention.
- Respectez scrupuleusement le délai de 3 mois à compter de la date d'envoi de l'avis de majoration.

## Pièces justificatives à préparer

- L'original de l'avis d'amende majorée reçu.
- Le formulaire de requête en exonération joint à l'avis (à remplir avec soin).
- Une copie de votre pièce d'identité en cours de validité.
- Tout justificatif prouvant une erreur d'acheminement ou un changement d'adresse (si applicable).

## Modèle de lettre de contestation

- **Objet :** Contestation d'amende majorée n° [Numéro de l'avis] pour non-réception de l'avis initial.
- Madame, Monsieur l'Officier du Ministère Public, je conteste par la présente l'amende majorée citée en objet.
- Je n'ai jamais reçu l'avis de contravention initial, ce qui m'a empêché de régler l'amende dans les délais impartis.
- En conséquence, je sollicite l'annulation de la majoration et le rétablissement de l'amende au montant initial.
- Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'Officier du Ministère Public, l'expression de mes salutations distinguées.

## Étapes pour l'envoi du dossier

- Envoyez votre dossier complet en lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR).
- Adressez le courrier à l'adresse indiquée sur l'avis de contravention majorée.

- Conservez précieusement une copie de votre lettre, du formulaire rempli et la preuve de dépôt de la poste.
- Suivez l'état de votre contestation sur le site de l'ANTAI avec votre numéro de dossier.